

La déesse Genava et le culte des villes divinisées dans le monde gréco-romain

Autor(en): **Toutain, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **2 (1924)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

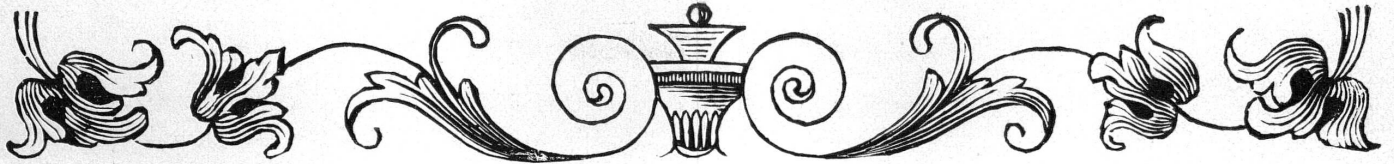
Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LA DÉESSE GENAVA ET LE CULTE DES VILLES DIVINISÉES DANS LE MONDE GRÉCO-ROMAIN

J. TOUTAIN.

Le 12 juillet 1890, lors des premiers travaux de restauration de la Tour du Nord à Saint-Pierre de Genève, on trouva, encastré dans le socle d'un des contreforts de l'édifice, un bloc de pierre, haut de 1 mètre, large de 0 m. 60, sur la face antérieure duquel est gravée l'inscription :

Genavae Aug(ustae) Aurelia M(arci) fil(ia) Firmina t(estamento) s(uo) p(oni) j(ussit).

Le texte n'occupe que la moitié supérieure de la pierre, dont la surface entière est encadrée d'une moulure peu profonde¹. Le nom d'*Aurelia Firmina* ne prête à aucun commentaire particulier. Plus intéressante est la divinité honorée. *Genava Augusta* n'est autre, en effet, que la ville gallo-romaine divinisée. Nous avons ici le premier et jusqu'à présent l'unique témoignage du culte rendu à cette déesse (*fig. 1*).

Ce document appartient à une série déjà nombreuse. D'autres villes, dans le monde gréco-romain, ont été révérees comme des déesses, sous la même forme et dans les mêmes termes, c'est-à-dire qu'elles ont été directement divinisées et que les divinités ainsi formées étaient exactement leurs homonymes. En Gaule, Arausio (auj. Orange), Vasio (auj. Vaison), Aximus ou Axima (auj. Aime en Tarentaise), Vienna (auj. Vienne), Nemausus (auj. Nîmes), Bibracte (sur le mont Beuvray), Gisacus (auj. Le Vieil Evreux), Samarobriva (auj. Amiens); dans le Norique, Atrans (auj. Trojana près de St Oswald), Celeia (auj. Cilli), Teurnia (St. Peter), Bedaium (auj. Chieming); dans l'Afrique du Nord, Karthago (Carthage) et Auzia (Aumale) ont été élevées au rang de véritables divinités. Les documents épigraphiques, dont nous disposons à ce sujet, ne laissent aucun doute sur la réalité du culte qui leur était rendu, du caractère divin qui leur était attribué. Tantôt ces villes sont nommément appelées *deus* ou *dea*: *dea Vienna*², *deus Nemausus*³, *dea Bibracte*⁴, *deus*

¹ J. MAYOR : *Fragments d'archéologie genevoise*, p. 61 ; Emile DUNANT : *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée épigraphique cantonal de Genève*, p. 31, n° III (328) ; R. CAGNAT et M. BESNIER : *L'année épigraphique*, 1892, n° 149 ; *Genava*, I, 1923, p. 5 ; *Nos anciens et leurs œuvres*, 1915, p. 71.

² *Notizie degli Scavi*, 1899, p. 189.

³ *C. I. Lat.*, XII, 3093, 3095 et suiv.

⁴ *Id.*, XIII, 2652.

*Gisacus*¹; tantôt leur nom est accompagné d'épithètes telles que *Augustus*, *Augusta*, *sanctus*, *sancta*: *Atrans Aug.*², *Celeia Aug.*, *Celeia Sancta*³, *Bedaius Aug.*, *Bedaius sanctus*⁴, *Teurnia sanctissima Aug.*⁵, *Karthago Aug.*⁶; parfois une formule plus explicite définit clairement les attributions prêtées à la divinité: *Auzius deus genius et conservator coloniae*⁷. Souvent aussi d'autres divinités sont invoquées en même temps: *Marti et Vasioni*⁸, *Matronis et Aximo*⁹, *Jovi et Nemauso*, *J. O. M. Heliopolitan. et Nemauso*, *(D)eo Silvano et Libero patri et Nemauso*¹⁰, *J. O. M. et Celeiae sanctae, Eponae et Celeiae*¹¹.

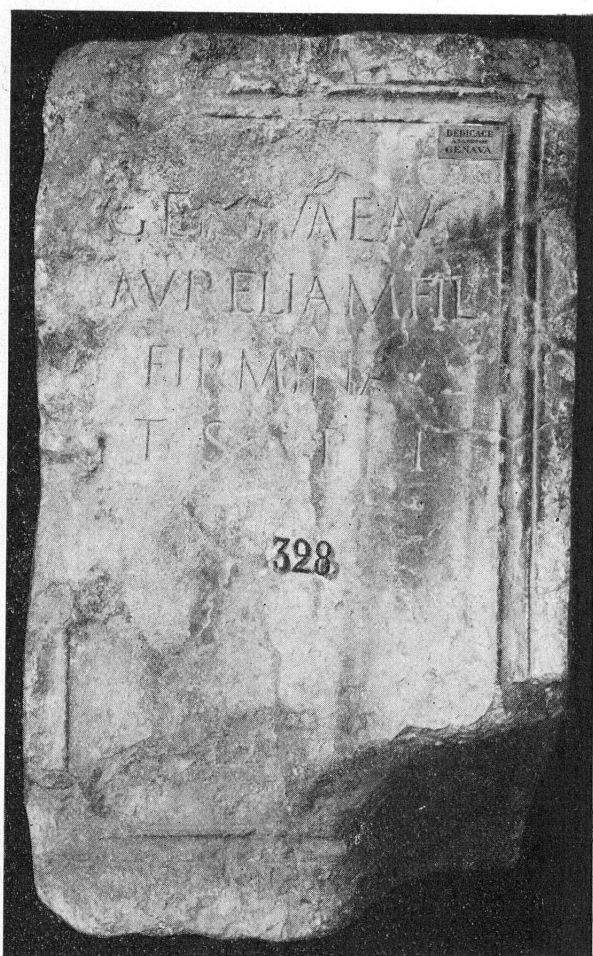


FIG. 1. — Dédicace à la déesse *Genava Augusta*.

agglomérations de toutes sortes (*coloniae*, *municipia*, *civitates*, *pagi*, *vici*, etc.) qu'ils passaient pour protéger. Le *Genius* d'un personnage n'était pas ce personnage

Enfin, en l'absence même des indices précités, des formules comme *Vasioni C. Birrius Fuscus v. s. l. m.*, suffisent à attester la réalité du culte rendu à ces divinités.

Ce culte, à notre avis, ne doit pas se confondre avec le culte que l'on rendait à des Génies, à des Fortunes, à des Tutèles de villes. Dans le monde latin, les mots *Genius* et *Tutela*, dans le monde gréco-oriental, le mot *Tychè*, désignaient des êtres conçus comme existant en dehors des êtres humains individuels ou collectifs, des groupes, des édifices, des lieux, des

¹ *C. I. Lat.*, XIII, 3197.

² *Id.*, III, 5417.

³ *Id.*, *ibid.*, 5154, 5185, 5187.

⁴ *Id.*, *ibid.*, 5572, 5580, 5581.

⁵ *Année épigraphique*, 1920, n° 58.

⁶ *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1907, p. 95 ; *Année épigraphique*, 1907, n° 91.

⁷ *C. I. Lat.*, VIII, 9014.

⁸ *Id.*, XII, 1301, cf. 1336 et sqq.

⁹ *Id.*, *ibid.*, 100.

¹⁰ *Id.*, *ibid.*, 3070, 3072, 3132.

¹¹ *Id.*, III, 5185, 5187, 5188, 5192.

divinisé; le *Genius* d'une ville n'était pas non plus, *a priori* et dans tous les cas, cette ville divinisée. La déesse Tutela existait, en tant que déesse, en dehors des cités sur lesquelles elle veillait. C'est pourquoi, malgré les analogies qu'on peut établir, nous n'avons pas mentionné dans la liste ci-dessus des villes divinisées, la *Tutela Ussubium*¹, ni la *Tutela Vesunna*². Pour nous, il y a une différence incontestable entre de telles formules et des invocations, dédicaces ou ex-voto *Genavae Augustae*, *Deo Nemauso*, *Deæ Bibracti*, *Teurniæ sanctissimæ Augustæ*, *Karthagini Augustæ*. Dans le premier cas, la ville reste un être humain que protège un être divin; dans le second cas, elle est elle-même un être divin.

N'est-ce pas d'ailleurs la conclusion qui s'impose sans aucune réserve, quand il s'agit de la *Dea Roma* ? Qui donc pourrait contester le caractère divin attribué à la capitale même du monde ? Elle avait, seule ou associée à la divinité impériale, ses temples, ses prêtres, ses rites et cérémonies³. Ce qui est vrai de la *Dea Roma* l'est aussi de la *dea Bibracte*, du *deus Nemausus*, de *Karthago Augusta*, etc.

C'est vers l'Orient qu'il faut se tourner pour trouver l'origine de cette conception. Sans doute, dans la plupart des cas, les Grecs d'Asie-Mineure adoraient plutôt la Tychè de leur cité que leur ville elle-même élevée au rang divin⁴. Cependant, les documents numismatiques permettent de croire que parfois la ville elle-même fut tenue pour un être divin; sur l'une des faces des monnaies, il arrive qu'aient été figurés un buste ou une tête, tourelés ou non, désignés par le nom même de la ville: E. Babelon, dans son *Catalogue sommaire de la Collection Waddington*, cite des exemples de telles pièces à Abydos⁵, à Gordos⁶, à Cyzique⁷, à Kymè⁸, à Laodicée du Lycus⁹, à Sardes¹⁰, à Sibia¹¹, à Teos¹². A vrai dire, de telles images n'ont pas la même valeur probante que les documents épigraphiques énumérés plus haut; on pourrait objecter que ces villes d'Asie-Mineure étaient personnifiées, sans être divinisées. Toutefois, la présence presque constante d'effigies divines sur les monnaies antiques permet d'affirmer que dans les cas indiqués il s'agit bien d'êtres divins.

Il n'est pas contestable, par conséquent, que l'idée d'attribuer un caractère divin et de rendre un véritable culte à des villes divinisées, sans l'intermédiaire d'une

¹ *C. I. Lat.*, XIII, 919.

² *Id.*, *ibid.*, 955-6.

³ Sur le culte de la *dea Roma*, voir J. TOUTAIN : *Les cultes païens dans l'empire romain*, 1^{re} partie, t. I, p. 37 et suiv.; Ed. MAYNIAL : *Mélanges Cagnat*, p. 201 et suiv.

⁴ Sur ce point, voir ALLÈGRE : *Etude sur la déesse grecque Tychè*, p. 184.

⁵ N^o 1064.

⁶ N^o 4968.

⁷ N^{os} 709-715.

⁸ N^{os} 1288, 1290.

⁹ N^{os} 6233-6236; cf. 6284.

¹⁰ N^o 5222.

¹¹ N^o 6490.

¹² N^o 1991.

Tychè, d'un Genius, d'une Tutela, ait été fort répandue et fréquemment appliquée dans le monde gréco-romain. Ce n'est pas là d'ailleurs un fait exceptionnel dans les religions antiques. Derrière la façade anthropomorphique du paganisme classique, tel que nous le représentent surtout les artistes, les poètes, les mythographes, l'étude directe des cultes nous met en présence de faits bien différents. Des sources et des lacs ont été honorés directement, sans aucune mention de nymphes ni d'êtres divins quelconques, et les offrandes qu'on leur apportait étaient jetées dans les eaux elles-mêmes. Il en était de même de certains arbres, aux branches desquels les fidèles suspendaient leurs ex-voto. Le hêtre, sous le nom de *Fagus*, le chêne-rouvre sous le nom de *Robur*, même un bouquet de six arbres, sous le nom de *Sexarbor deus* ou de *Sexarbores*, étaient dans la Gaule romaine l'objet de cultes populaires¹. C'est par le même procédé que les villes ont pu être tenues pour des êtres divins. Des savants



FIG. 2. — Médaillon de terre cuite de Vienne.

de villes, étaient bien ces villes divinisées et non point des sources ou d'autres particularités du site, c'est que les images, par lesquelles on les figurait, se caractérisent

se sont demandé si le caractère divin n'était pas attribué plutôt à telle ou telle particularité du site qu'à la ville elle-même. Par exemple, Nemausus serait le dieu de la source qui jaillit au milieu de la cité. La même hypothèse a été proposée pour Arausio et Bibracte², sans qu'aucune preuve d'ailleurs, ni même aucun indice précis, aient pu être formulés à l'appui. Nous ne pensons pas que *Genava Augusta* soit ni puisse être autre chose que la ville gallo-romaine. D'après Holder, ce nom serait dérivé d'une racine *genu* —, qui signifie bouche, embouchure. *Genava* aurait un sens analogue au latin *Ostia*; elle aurait été ainsi appelée en raison de sa situation au point où le Rhône sort, débouche du lac Léman³. On ne saurait invoquer ici la présence d'une source.

Il est d'ailleurs une raison pour laquelle les êtres divins, qui portaient des noms

¹ J. TOUTAIN : *Les cultes païens dans l'empire romain*, 1^{re} partie, t. III, p. 296 et suiv.

² *Revue épigraphique*, III, p. 345, n° 1101, et p. 378, n° 1138.

³ *Keltischer Sprachschatz*, s₃ v. *Genava*.

par une couronne de tours. Tel est le cas pour la plupart des monnaies d'Asie-Mineure, que nous avons citées plus haut; tel est le cas, aussi, pour la déesse Roma¹.

* * *

Ces faits nous autorisent à considérer comme des images de villes divinisées plusieurs bustes ou têtes couronnés de tours, trouvés dans la Gaule romaine.

Sur un médaillon de terre cuite, originaire de Vienne, la Tutela de la colonie est coiffée d'une véritable forteresse, composée de murs et de tours rondes. Une inscription, qui occupe le champ du médaillon, à droite et à gauche du buste, ne laisse aucun doute sur la véritable identité du personnage² (fig. 2). Sans doute, l'expression *Tutela* ne répond pas exactement, comme nous l'avons vu plus haut, à la conception de la ville divinisée. Mais, comme nous savons, par une inscription découverte à Rome³, qu'un culte était rendu à la *dea Vienna*, nous pouvons admettre que cette déesse était représentée sous les mêmes traits.



FIG. 3. — Alesia divinisée; haut-relief de pierre.

Parmi les autres documents d'archéologie figurée qui se rapportent à notre sujet, il en est trois qui nous paraissent dignes d'une mention spéciale: un buste en haut-relief découvert dans un puits d'Alesia en 1914; une tête en ronde bosse trouvée à Saverne en 1843; une tête de bronze recueillie à Paris en 1657.

¹ DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionn. Antiq. gr. et rom.*, s. v. Roma, p. 877.

² J. DÉCHELETTE : *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 269, n° 63. Nous devons à la bienveillance de M^{me} J. Déchelette le cliché de la figure ici reproduite; nous lui en exprimons notre sincère gratitude.

³ *Notizie degli Scavi*, 1899, p. 289; *Année épigraphique*, 1900, n° 5.

Le buste en haut-relief d'Alesia a été publié et étudié dans *Pro Alesia* (nouvelle série), t. II, p. 152 et suiv. (*fig. 3*). Nous n'y insisterons pas longuement. Mais il est bien difficile de ne pas remarquer, comme nous l'avons fait alors, la physionomie en



FIG. 4. — La ville de *Tres Tabernae* divinisée.

quelque sorte originale et individuelle de cette figure, ainsi que son costume qui ne ressemble en rien aux draperies ni à la stola des *Tychès* ou des *Tutelæ*. L'auteur de ce buste a évidemment voulu lui donner une allure personnelle; il s'est peut-être

inspiré d'un costume local. Il n'a certainement pas emprunté ce type à l'imagerie courante gréco-romaine. Ce n'est pas une Tychè ni une Tutela; c'est bien la cité personnifiée et sans doute divinisée.

Et tel est aussi le caractère de la tête trouvée à Saverne (*fig. 4*), autrefois *Tres Tabernae*, étudiée et publiée dans le bel ouvrage consacré par R. Forrer à l'archéo-



FIG. 5-6. — *Lutetia* divinisé; tête de bronze.

logie et à l'histoire de cette ville gallo-romaine¹. Cette tête, ronde, aux formes pleines, aux yeux largement ouverts, ne rappelle en rien les déesses poliades de la Grèce ou de l'Asie. Son expression, naïve et juvénile, est tout à fait particulière. Et surtout l'enceinte murale, dont elle est couronnée, ne reproduit à aucun degré un modèle courant. Le mur est interrompu de face, sur le côté droit et sur le côté

¹ *Das römische Zabern = Tres Tabernae*, Strasbourg, 1918.

gauche, par une porte encadrée de deux hautes tours. Cette disposition, qui paraît destinée à mettre en lumière l'existence de *trois* portes, n'a-t-elle pas été inventée par l'artiste pour faire allusion au nom même de l'antique cité, *Tres Tabernae*? On a d'abord voulu voir dans cette tête une image de Cybèle *turrata*; M. R. Forrer n'est pas éloigné d'y voir le *Genius* de la ville. J'irais volontiers plus loin: je pense que nous sommes ici encore en présence de la ville elle-même personnifiée et divinisée. Je tiens à remercier M. Forrer de l'obligeance confraternelle avec laquelle il m'a autorisé à reproduire le cliché de la figure publiée dans son livre.

La tête de bronze recueillie à Paris est, elle aussi, nettement *turrata*¹. La physiologie en est moins originale²; toutefois, l'agencement des murs et des tours y est d'un aspect assez particulier. A-t-on voulu rappeler les murs de Lutetia? Il serait téméraire de l'affirmer; il n'est pas interdit de le supposer (*fig. 5 et 6*).

Il est probable que la déesse Genava, si elle fut représentée par une statue ou par un buste, fut conçue plastiquement sous des traits analogues et avec une physiologie du même genre. Nous ne croyons pas qu'aucun des morceaux de statuaire antique, recueillis à ce jour sur l'emplacement de Genève, puisse se rapporter à une image de la déesse³; mais si l'avenir faisait reparaitre à la lumière un buste ou une tête tourelés, de la même série que les bustes et têtes d'Alesia, de Saverne, de Paris, nous saurions immédiatement quel nom lui donner.

¹ ESPÉRANDIEU : *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, n° 3136.

² MM. Furtwängler et S. Reinach croient y reconnaître l'influence de la statuaire grecque : ESPÉRANDIEU, *loc. cit.*

³ Le Musée de Genève possède une tête de femme, voilée, couronnée d'un diadème dentelé, qui a été découvert dans le lit même du Rhône (DEONNA, *Catalogue des sculptures antiques*, Musée de Genève, 1924, p. 72, n° 88). Bien que le visage ait été quelque peu endommagé, on reconnaît que la physiologie est personnelle. Il est difficile de dire ce que représente cette tête. L'absence de la couronne tourelée empêche, à notre avis, d'y voir une image de la déesse Genava. Et d'autre part le diadème et le voile ne sauraient convenir à un portrait... *Adhuc sub judice lis est.*

